



Jeudi 5 mai 2022

Prix d'excellence Alpages du Haut-Giffre Élus et partenaires lancent la 2^{ème} édition, consacrée aux alpages non-laitiers

Fort du succès de sa première édition, qui a réuni quatorze exploitants-alpagistes et une multitude d'acteurs concernés par les espaces pastoraux - élus de la Communauté de Communes, organisations agricoles, partenaires institutionnels, touristiques ou environnementaux - **Le Prix d'Excellence Alpages du Haut-Giffre revient en 2022 !**

Portée par la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre, avec le soutien technique de la Société d'Economie Alpestre de Haute-Savoie (SEA74) et le soutien financier du programme LEADER Arve & Giffre porté conjointement avec la Communauté de Communes Cluses, Arve et Montagnes (2CCAM), cette démarche vise "à mettre en valeur et donner du sens à l'agropastoralisme, qui fait partie de l'identité de notre territoire", explique Cyril Cathelineau, vice-président de la Communauté de Communes en charge de l'environnement. "L'an dernier, nous avons vécu de belles rencontres, des moments de partage enrichissants et apprécié l'engagement et la bienveillance des partenaires qui se sont joints à nous".

Visites dans les alpages début juillet, remise des prix en septembre

La diversité du pastoralisme dans les Montagnes du Giffre nécessite de réaliser un Prix d'Excellence Alpages sur deux années :

- L'année 2021 était consacrée à l'ensemble des alpages où une production laitière est présente, quel que soit le type d'animaux et la valorisation réalisée (livraison, transformation sur place, vente directe...),
- **En 2022, ce sont donc les alpages non laitiers qui sont à l'honneur !**

Les alpagistes concernés - une soixantaine sur le territoire du Plan Pastoral Territorial (PPT) du Haut-Giffre - sont invités à candidater avant le jeudi 2 juin, des courriers ayant été envoyés à chacun au début du mois d'avril. "Dans le cas où le nombre de candidats est trop important, des arbitrages seront faits en comité de pilotage pour sélectionner une quinzaine de candidatures, car au-delà, c'est compliqué d'organiser correctement les visites dans les alpages", précise Pauline Leterte, technicienne en charge des espaces naturels à la Communauté de Communes.

Comme l'an dernier, les visites auront lieu au début du mois de juillet, "l'idée étant de pouvoir échanger avec les exploitants sur l'histoire de l'alpage, la conduite des pâtures, l'organisation du travail, les équipements et les accès, les rapport avec les autres usagers de la montagne...", ajoute Pauline Leterte. Au terme de ces visites, **les jurys se concerteront pour établir un palmarès qui valorise les points forts et les singularités "sans pour autant établir de classement. Car l'objectif est d'abord de valoriser l'engagement de chacun, leur passion commune et leur attachement au territoire"**, conclue Cyril Cathelineau. **Le palmarès fera l'objet d'une remise officielle dès le mois de septembre**, en présence de tous les partenaires associés à la démarche.

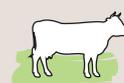
Financiers du Prix d'Excellence Alpages du Haut-Giffre



www.montagnesdugiffre.fr

Communauté de Communes des Montagnes du Giffre

508 avenue des Thézières | 74440 Taninges | 04 50 47 62 00 | accueil@montagnesdugiffre.fr



Le Plan Pastoral Territorial / PPT

Le Plan Pastoral Territorial (PPT) du Haut-Giffre est un contrat quinquennal, proposé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et porté localement par la Communauté de Communes, qui permet aux agriculteurs et alpagistes de bénéficier d'aides régionales en faveur des milieux pastoraux. Ces aides contribuent au maintien et au développement de l'agriculture de montagne dans nos territoires ruraux.

Ce dispositif a permis de réaliser à l'échelle des communes constitutives du PPT près de 550 000 euros de travaux (logement des alpagistes, approvisionnement en eau, reconquête pastorale, structuration foncière collective ou actions de sensibilisation) sur la période 2013 - 2019, soutenus par la Région et l'Europe (FEADER).

En 2019, le PPT a été renouvelé jusqu'en 2024 entre la Communauté de Communes et la Région afin de poursuivre le soutien à l'activité pastorale du territoire.

Par ailleurs, sur la période 2013-2019, le territoire a pu aussi bénéficier du soutien du Département de la Haute-Savoie (471 000 euros de travaux complémentaires) grâce à sa politique pastorale dans le cadre du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles.

> Informations sur

www.montagnesdugiffre.fr